Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D15DRH_DE25-DE

Direction des Ressources Humaines – HV/MD

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

(ordre du jour du 5 décembre 2025)

PERSONNEL COMMUNAL : DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2026

Rapporteuse : Maria CARRE

Conformément au code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23-1 et L.332-23-2, il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services.

Les besoins des services peuvent amener Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans l'ensemble des services de la Ville de Fougères.

Suivant les postes concernés et les besoins des services, les agents recrutés assureront des fonctions relevant de la catégorie A, B ou C à temps complet ou à temps non complet.

Monsieur le Maire fixera le traitement dans la limite de l'indice terminal du grade de recrutement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs agents recrutés et de leur profil.
Les agents recrutés percevront en outre un régime indemnitaire fixé par référence à leur grade de recrutement et à la délibération fixant le régime indemnitaire des agents de la Ville de Fougères.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources humaines et Organisation des services », d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements d'agents contractuels afin de faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services de la Ville de Fougères pour l'année 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Le Maire de Fougères

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2025-12-12T17:37:53+01:00